

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

N° 48/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE
10 JAN. 2018
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 01/09/2017	L'an deux mil dix sept le quatorze septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 14/09/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Conventions de mise à disposition de personnel Commune / AGASC</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, LALLAOUA Nora a donné procuration à GRISEY David, SEGAUD Grégoire a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à GROSJEAN Aline, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Pascal VILMINOT est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens humains de l'Association AGASC durant les mercredis et les vacances scolaires, et de la Commune de Bavans les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires, ne permettant pas la prise en charge de l'accueil des enfants de façon satisfaisante,
- la possibilité de mutualiser nos services puisqu'ayant un objectif commun,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec l'Association AGASC les conventions de mise à disposition de 3 adjoints d'animation et 1 adjoint technique de la Commune de Bavans auprès de l'Association AGASC, et de 2 agents de l'AGASC à la Commune de Bavans. Ces conventions précisant conformément à l'article 4 du décret susvisé : "Les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités".

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la Commune de Bavans.

L'accord écrit des agents mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,
Autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/09/2017

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/09/2017
Publiée le 14/09/2017.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire